



**RÉGIME DE RETRAITE DU PERSONNEL  
DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA**

**TO:** Tous les participants au Régime de retraite du personnel de l'Université Concordia

**FROM:** Marc Gauthier, Administrateur principal du Régime de retraite du personnel de l'Université Concordia et Secrétaire du Comité de retraite

**DATE:** Le 25 février 2015

**OBJECT:** **AVIS IMPORTANT - Continuation de l'assemblée annuelle d'information du Régime de retraite de l'Université Concordia du 29 septembre 2014 pour aborder une possibilité d'élection pour les représentants des participants non-actifs au Comité de retraite – Le 20 avril 2015**

Cher membre,

À l'assemblée annuelle d'information du régime de retraite qui a eu lieu le 29 septembre 2014, une motion a été proposée **pour la tenue d'une élection pour les représentants des participants non-actifs** au Comité de retraite de Concordia. À ce moment, le proposeur de la motion a accepté de suspendre sa proposition afin que certaines clarifications ultérieures puissent être effectuées et pour permettre que les membres concernés puissent être informés de la possibilité d'une élection.

Le comité de retraite a depuis été informé par le proposeur qu'il désire poursuivre avec sa proposition. Tel que stipulé par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* du Québec, lorsqu'une élection est réclamée lors d'une assemblée annuelle, ce processus a prévalence sur tout autre mécanisme en place pour nommer les représentants des membres au Comité de retraite.

**L'objet de cette communication est donc d'informer les participants au régime de la continuation de l'assemblée annuelle d'information du 29 septembre 2014 dans le seul but de déterminer si la tenue d'une élection pour les représentants des participants non-actifs au Comité de retraite aura lieu, et de procéder à une élection si tel en est décidé par les participants non-actifs présents.**

**Veillez noter qu'étant donné que la rencontre sera une continuation de l'assemblée annuelle d'information, tous les participants, incluant les participants actifs et les participants non-actifs, sont y sont invités. Cependant, seuls les participants non-actifs présents – rentiers incluant les bénéficiaires qui reçoivent une rente et les participants avec droits acquis (anciens employés qui ont laissé leurs droits dans le régime) – seront éligibles pour voter sur la question de l'élection.**

<b>Quoi:</b>	<b>Continuation de l'assemblée annuelle d'information du 29 septembre 2014 pour aborder une possibilité d'élection pour les représentants des participants non-actifs au Comité de retraite</b>
<b>Date:</b>	<b>Le lundi 20 avril 2015</b>
<b>Heure:</b>	<b>18h</b>
<b>Endroit:</b>	<b>Salle H-110, Pavillon Hall Campus Sir George Williams</b>

Le processus suivant se déroulera lors de l'assemblée du 20 avril 2015 :

- le Comité de retraite proposera que les candidats potentiels puissent, s'ils le désirent, s'exprimer avant qu'un vote ne soit effectué sur la question de la tenue ou non d'une élection.
- les participants non-actifs présents devront se prononcer par voie de vote afin de déterminer si une majorité de ceux-ci désire procéder à la tenue d'une élection
- Si une majorité des participants non-actifs désire aller de l'avant avec la tenue d'une élection, nous procéderons à l'élection lors de l'assemblée.
- Si une majorité désire ne pas procéder à la tenue d'une élection, l'assemblée sera terminée et les représentants désignés précédemment par l'appel de nominations du 25 août 2014 (Howard Fink et George Tsoublekas) continueront leurs mandats.

L'élection, si admise par un vote de majorité, sera pour les postes suivants :

1. Un **représentant régulier** ou une **représentante régulière** des participants non-actifs au Comité de retraite. Le représentant régulier ou la représentante régulière assiste à toutes les réunions du Comité de retraite et a le droit de vote.
2. Un **représentant suppléant** ou une **représentante suppléante** des participants non-actifs au Comité de retraite. Le représentant suppléant ou la représentante suppléante a le droit d'assister à toutes les réunions du comité de retraite, sans droit de vote. Cependant, en l'absence du représentant régulier ou de la représentante régulière, le membre suppléant aura droit de vote au nom du représentant régulier ou de la représentante régulière.

Le terme de chaque mandat sera de la date de l'élection jusqu'au 31 décembre 2016. Le comité de retraite est responsable de l'administration du Régime de retraite du personnel de l'Université Concordia.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez écrire à [pensioncommittee@concordia.ca](mailto:pensioncommittee@concordia.ca) ou téléphoner au (514) 848-2424 poste 4430.

Pour un changement d'adresse ou pour toute question concernant votre dossier personnel de retraite, veuillez contacter le Service de la retraite à [pensions@concordia.ca](mailto:pensions@concordia.ca) ou au (514) 848-2424 poste 3666.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MG' or similar initials, written in a cursive style.

Marc Gauthier  
Administrateur principal, Régime de retraite du personnel de l'Université Concordia et  
Secrétaire du Comité de retraite